Politique de reconnaissance régionale

**AQDER Abitibi-Témiscamingue**

**Préambule :**

La section AQDER Abitibi-Témiscamingue reconnait l’importance et la qualité de la contribution de ses membres. Leur engagement est source de fierté pour l’organisation.

L’AQDER régionale désire donc exprimer sa reconnaissance et remercier ses membres d’une façon concrète.

**Objectifs :**

Par cette politique l’AQDER veut :

* Signifier sa reconnaissance à certains membres de l’AQDER pour les services rendus.
* Développer et maintenir chez l’ensemble des membres un sentiment de fierté et d’appartenance à l’organisation.
* Reconnaître les actions exceptionnelles

**Catégories :**

1. **Officier de la section:**

Un élu qui a contribué pendant plusieurs années à la vie de la section d’une façon tangible par la promotion, l’organisation et la représentation de l’AQDER régionale, soit en occupant un poste au conseil de direction (président, vice-président, secrétaire, trésorier) soit en étant responsable d’un des secteurs de l’AQDER (CSOB, CSH, CSRN, CSLA, CSBJ, CSLT)

1. **Membre actif dans l’AQDER :**

Membre qui s’est impliqué activement au sein de l’organisation dans divers organisations et dossiers. (Ex : responsable d’un comité, responsable de rencontres, responsable d’un journal régional.)

1. **Membre bénévole méritant :**

Un membre qui s’est distingué dans une sphère particulière dans la communauté et qui mérite qu’on le reconnaisse comme étant un fleuron de notre organisation, les bénévoles étant une ressource essentielle à la communauté. Les deux aspects choisis sont :

* S’impliquer dans son milieu :
  + Implication depuis un certain temps dans des actions bénévoles, ex : bénévole dans un CHSLD
* Relever un défi sporadique :
  + Implication dans des actions hors de l’ordinaire à l’occasion d’un événement particulier ou d’une activité ponctuelle. (Ex: organisateur d’un salon du livre ou un 100e anniversaire de sa ville.)

**Procédurier**

**1.- Mise en candidature**

* Chaque année, avant le premier avril, un secteur ou un membre qui le désire peut faire parvenir au président un formulaire de mise en candidature pour mettre en nomination un des membres de l’AQDER.
* Les formulaires seront acheminés au comité de sélection formé de trois membres nommés chaque année à l’AGA pour l’année suivante, et qui, à partir d’une grille d’évaluation, procédera au choix d’un candidat par catégorie pour l’année se terminant à l’AGA.
* Une candidature non-retenue peut être représentée par la suite.

**2.- Invitation aux membres choisis**

* Par la suite, le comité invitera le membre retenu dans chaque catégorie en l’informant de la date et du lieu de l’AGA ainsi que de sa nomination à l’un des prix de reconnaissance régionale.

**3.- Remise des reconnaissances**

* La reconnaissance régionale sera remise lors de l’AGA.
* Sous la forme d’un certificat (mention de la reconnaissance régionale)
* Ainsi qu’une carte cadeau d’une valeur de 50.00$
* Le tout sera accompagné d’un court texte de présentation soulignant les aspects particuliers reconnus chez le membre choisi.

**4.- Accueil des nouveaux membres**

* Lors de la soirée protocolaire des membres actifs de l’ADEATBJ, l’AQDER soulignera à sa façon l’entrée dans notre section des retraités de l’ADEATBJ en leur proclamant notre joie de les voir se joindre à nous dans un court texte de bienvenue et par un geste significatif fait, par les retraités présents .
* Le nouveau membre recevra du président de l’AQDER un cartable des règlements de notre section et une épinglette de l’AQDER

**5.- Autres aspects de reconnaissance.**

D’autres aspects peuvent être soulignés par les secteurs, parmi ceux-ci :

* Les anniversaires :

Les responsables de chaque section les soulignent lors de l’anniversaire du membre par une carte ou le font sous une autre forme s’ils le désirent.

* En cas de maladie :

Le responsable peut envoyer une carte, un courriel ou effectuer par exemple une visite .Occasionnellement, il pourrait aussi communiquer des nouvelles récentes de l’état de santé du membre à sa section.

* Lors d’un décès :

Le responsable peut envoyer une carte, faire une offrande de messe, faire un don à une fondation aller au salon funéraire ou tout autre forme d’expression de notre sympathie à l’égard du membre décédé. Un montant maximum de 20$ est alors alloué.Il lui appartient de présenter les factures à la trésorerie régionale pour remboursement.

N.B. l’AQDER provincial fait parvenir à la famille une lettre de condoléances ainsi qu’un don à un organisme de charité au nom du défunt.

La responsabilité de s’acquitter des différents types d’événements relèvent des personnes mandatées par chaque secteur et en fonction des sommes allouées à cet effet aux prévisions budgétaires de la section Abitibi-Témiscaminque.